



*Signataire : Murat-Julian Alder*

*Date de dépôt : 29 février 2024*

## **Question écrite**

### **Vidéosurveillance dans les « violons » de la police**

Monsieur le président du Conseil d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

Les 3 janvier et 22 février 2024, un homme et une femme âgés de 20 ans sont décédés dans les « violons » du Vieil Hôtel de Police (VHP) à Genève.

Le 8 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la question écrite urgente n° QUE 1304<sup>1</sup> de Monsieur le député Pierre BAYENET, dont la teneur était la suivante :

*« Les locaux de la police sont-ils équipés de caméras ?*

*Qu'en est-il, notamment, des salles d'auditions, et des lieux destinés à la privation de liberté (violons) ? ».*

Le 24 juin 2020, le Conseil d'Etat a déposé sa réponse n° QUE 1304-A<sup>2</sup>.

Il avait alors notamment répondu ce qui suit :

*« L'équipement des salles d'auditions et des lieux destinés à la privation de liberté a été implémenté sur le plan technologique dans les projets de rénovation ; toutefois, les dispositifs ne sont actuellement pas en fonction. L'utilisation de ces dispositifs et ses modalités font l'objet d'une analyse destinée à s'assurer que l'intimité et la sphère privée des prévenus et des collaborateurs seront protégées et que les dispositions légales en vigueur seront respectées. »*

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01304.pdf>

<sup>2</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01304A.pdf>

Les conditions et les procédures de mise aux violons de détenus font l'objet de l'ordre de service n° OS PRS.03.01 de la police cantonale<sup>3</sup>.

Le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

1. *Quels sont les résultats de l'analyse évoquée par le Conseil d'Etat à l'appui de sa réponse du 24 juin 2020 ?*
2. *Quels sont les cantons suisses dans lesquels les violons font l'objet d'une vidéosurveillance ?*
3. *Quels seraient les avantages et les inconvénients d'un tel dispositif dans les violons ?*
4. *Combien l'installation et la mise en exploitation de la vidéosurveillance dans les violons du canton coûteraient-elles ?*
5. *Combien l'exploitation et l'entretien de la vidéosurveillance dans les violons du canton coûteraient-ils par année ?*
6. *En combien de temps un tel dispositif pourrait-il être installé et mis en exploitation à Genève ?*
7. *L'ordre de service n° OS PRS.03.01 de la police cantonale fera-t-il l'objet d'une révision en suite des deux décès survenus respectivement le 3 janvier et le 22 février 2024 dans les violons de VHP ? Dans l'affirmative, sous quelle forme et dans quel délai ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié de ses réponses.

---

<sup>3</sup> <https://www.ge.ch/document/directive-police-os-prs0301-detenus-aux-violons>